

RECOURS COLLECTIF CANADIEN CONCERNANT LES TITRES DE GATOS SILVER

AVIS DE CERTIFICATION ET D'AUDIENCE D'APPROBATION DE RÈGLEMENT

À l'attention de : Toutes les personnes et entités (sauf certaines « personnes exclues »), quel que soit leur lieu de résidence ou de domicile, qui : (i) ont acheté des titres de Gatos Silver aux termes des prospectus canadiens déposés par Gatos Silver en octobre 2020 et en juillet 2021 et lors des placements y étant prévus ; (ii) ont acquis des titres de Gatos Silver pendant la période allant du 28 octobre 2020 au 25 janvier 2022 à 18 h 52 (HE) (la « période visée ») par l'intermédiaire de n'importe quelle bourse canadienne ou de tout système de négociation parallèle canadien.

Un règlement pourrait avoir une incidence sur vos droits. Veuillez lire attentivement ce qui suit.

Le présent avis concerne un recours collectif putatif en valeurs mobilières contre Gatos Silver, Inc. (« **Gatos Silver** »), Stephen Orr, Roger Johnson, Philip Pyle, Tetra Tech, Inc. (« **Tetra Tech** »), Guillermo Dante Ramirez-Rodriguez, Kira Lyn Johnson, The Electrum Group LLC, Electrum Silver US LLC, Electrum Silver US II LLC, BMO Nesbitt Burns Inc., Goldman Sachs Canada Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Canaccord Genuity Corp. et Marchés mondiaux CIBC inc. (collectivement, les « **parties défenderesses** »).

Le recours collectif a été intenté à la suite d'une déclaration de Gatos Silver en janvier 2022 selon laquelle l'état des réserves minérales de sa mine Cerro Los Gatos au Mexique était erroné et grandement surestimé. La demanderesse soutient entre autres que cette surestimation figure dans les documents de placement et d'information continue que Gatos Silver a publiés pendant la période visée. Il est allégué que Tetra Tech a préparé cette surestimation des réserves minérales, mais Tetra Tech nie sa participation.

Le 19 décembre 2023, la représentante de la demanderesse Izabela Przybylska a conclu une entente de règlement (l'« **entente de règlement** ») avec Tetra Tech. En lien avec ce règlement, la demanderesse a accepté le rejet du recours contre deux employés de Tetra Tech qui avaient été nommés parmi les parties défenderesses, soit Guillermo Dante Ramirez-Rodriguez et Kira Lyn Johnson (collectivement avec Tetra Tech, les « **défendeurs liés à Tetra Tech** »).

FAITES-VOUS PARTIE DU GROUPE LIÉ PAR LE RÈGLEMENT?

Le règlement vise toutes les personnes et entités (sauf les personnes exclues), quel que soit leur lieu de résidence ou de domicile, qui :

- (i) ont acheté des titres de Gatos Silver aux termes des prospectus litigieux et lors des placements y étant prévus ; et
- (ii) ont acquis des titres de Gatos Silver pendant la période visée par l'intermédiaire de n'importe quelle bourse canadienne (y compris la Bourse de Toronto) ou de tout système de négociation parallèle canadien.

(le « **groupe lié par le règlement** » ou les « **membres du groupe lié par le règlement** »)

Pour les besoins de la définition qui précède :

« **période visée** » s'entend la période allant du 28 octobre 2020 au 25 janvier 2022 à 18 h 52 (HE).

« **défendeurs liés à Electrum** » s'entend de The Electrum Group LLC, Electrum Silver US LLC et Electrum Silver US II LLC.

« **personnes exclues** » s'entend de Gatos Silver, Stephen Orr, Roger Johnson, Philip Pyle, les défendeurs liés à Tetra Tech, les défendeurs liés à Electrum et les placeurs défendeurs ; des filiales, membres du même groupe, dirigeants, administrateurs, cadres supérieurs, associés, représentants personnels, héritiers, prédécesseurs, successeurs et ayants droit respectifs, actuels et anciens, de Gatos Silver, de Tetra Tech, des défendeurs liés à Electrum et des placeurs défendeurs; et des membres de la famille immédiate de Stephen Orr, Roger Johnson, Philip Pyle, Guillermo Dante Ramirez-Rodriguez et Kira Lyn Johnson.

« **prospectus litigieux** » s'entend du prospectus de base – RFPV daté du 27 octobre 2020 et du prospectus avec supplément – RFPV daté du 27 octobre 2020 de Gatos Silver, ainsi que du prospectus préalable de base simplifié daté du 12 juillet 2021 et du supplément de prospectus daté du 15 juillet 2021 de Gatos Silver.

« **placeurs défendeurs** » s'entend de BMO Nesbitt Burns Inc., Goldman Sachs Canada Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc., Canaccord Genuity Corp. et Marchés mondiaux CIBC inc.

EN QUOI CONSISTENT LES INDEMNITÉS PRÉVUES PAR LE RÈGLEMENT?

Tetra Tech a convenu de verser la somme de 1 000 000 \$ CA (le « **montant du règlement** ») en règlement du recours collectif. Le règlement constitue un compromis à l'égard des demandes en litige, et les défendeurs liés à Tetra Tech ne reconnaissent aucun acte fautif ni aucune responsabilité. L'entente de règlement, si elle est approuvée, réglera, éteindra et empêchera toutes les réclamations découlant de la poursuite contre les défendeurs liés à Tetra Tech ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit.

Pour le moment, le montant du règlement ne sera pas distribué au groupe lié par le règlement. Le montant de règlement, déduction faite des honoraires et débours des avocats du groupe, sera plutôt placé dans un compte portant intérêt au profit du groupe lié par le règlement. Il pourra être affecté en partie au paiement de futurs débours et de tous les dépens accordés contre la demanderesse dans la présente affaire. Pour recevoir de plus amples renseignements sur cette affaire, vous pouvez vous inscrire à l'adresse <https://www.siskinds.com/class-action/gatos-silver-inc-tsxgato/?lang=fr>.

LITIGE CONTRE LES AUTRES PARTIES DÉFENDERESSES

Le 4 janvier 2024, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a permis à la demanderesse d'abandonner le recours intenté contre les placeurs défendeurs, sans dépens.

La demanderesse a conclu un règlement de principe avec les autres parties défenderesses, conditionnel à la négociation d'une entente définitive. Si une entente de règlement définitif est conclue, un nouvel avis sera remis aux membres du groupe concernant cette entente, comme l'a ordonné la Cour.

QUI SONT LES AVOCATS QUI REPRÉSENTENT LE GROUPE?

La demanderesse et le groupe lié par le règlement sont représentés par les cabinets Siskinds LLP, Eighty-One West Law PC et CFM Lawyers LLP (collectivement, les « **avocats du groupe** »). Les avocats du groupe seront rémunérés selon un régime d'honoraires conditionnels approuvé par la Cour.

AUDIENCE VISANT L'APPROBATION DE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT ET DES HONORAIRES DES AVOCATS DU GROUPE

Le **10 avril 2024 à 10 h** se tiendra une audience devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario (la « **requête d'approbation** »), pendant laquelle les avocats du groupe demanderont à la Cour d'approuver l'entente de règlement. À la requête d'approbation, la Cour déterminera si le règlement est juste, raisonnable et dans l'intérêt du groupe lié par le règlement.

En plus de demander à la Cour d'approuver l'entente de règlement, les avocats du groupe lui demanderont d'approuver des honoraires juridiques ne devant pas dépasser 25 % du montant du règlement (soit 250 000 \$ CA), majorés de débours d'au plus 335 000 \$ CA et des taxes applicables aux honoraires et débours (les « **honoraires des avocats du groupe** »).

Tout membre du groupe lié par le règlement peut assister à l'audience de la requête d'approbation et demander à présenter des observations concernant le règlement proposé.

QUELLES SONT VOS OPTIONS?

Continuer de participer au recours collectif et ne rien faire : Vous n'avez pas besoin de faire quoi que ce soit pour participer au recours collectif. Advenant la distribution d'indemnités, en particulier de fonds de règlement, au groupe lié par le règlement, vous recevrez un avis concernant la marche à suivre pour déposer une réclamation. Vous serez juridiquement lié par les ordonnances et les jugements de la Cour, et vous ne pourrez pas intenter d'action contre les parties défenderesses à l'égard des réclamations visées par le recours collectif.

Continuer de participer au recours collectif et faire des observations sur l'entente de règlement ou les honoraires des avocats du groupe, ou s'y opposer : Les membres du groupe lié par le règlement qui souhaitent faire des observations sur l'approbation de l'entente de règlement ou des honoraires des avocats du groupe, ou qui souhaitent s'y opposer, doivent transmettre (à l'adresse courriel ou postale indiquée ci-dessous) leurs observations écrites, lesquelles doivent parvenir aux avocats du groupe ou être mises à la poste, le cachet de la poste faisant foi, **au plus tard le 20 mars 2024**. Les oppositions transmises au plus tard à cette date seront déposées à la Cour.

Vous retirer du recours collectif (c'est-à-dire vous en exclure) : Si vous souhaitez conserver votre droit de poursuivre vous-même les parties défenderesses pour les réclamations liées au dossier, vous devez vous exclure ou vous retirer du recours collectif. Si vous vous retirez, vous ne pourrez recevoir aucune somme d'argent ni aucune autre indemnité de ce recours collectif, et vous ne pourrez vous opposer à l'approbation de l'entente de règlement. Pour vous exclure, vous devez transmettre (à l'adresse courriel ou postale indiquée ci-dessous) un avis, lequel doit parvenir aux avocats du groupe ou être mis à la poste, le cachet de la poste faisant foi, **au plus tard le 9 avril 2024**. Une demande d'exclusion valide doit : a) contenir une déclaration de votre intention de vous exclure du recours ou une telle déclaration faite par une personne autorisée à vous lier ; b) indiquer le nombre de titres de Gatos Silver que vous avez acquis qui correspondent à la définition de *groupe lié par le règlement* ci-dessus ; c) être étayée par des documents attestant ces acquisitions admissibles, comme des avis d'exécution, des comptes de courtage ou d'autres relevés d'opérations ; d) indiquer vos nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel.

Les oppositions et les demandes d'exclusion doivent être adressées à :

Tyler Planeta
Siskinds LLP
65, rue Queen Ouest, bureau 1155, Toronto (Ontario) M5H 2M5
tyler.planeta@siskinds.com

Veuillez noter qu'après le **9 avril 2024**, il ne sera plus possible de s'exclure de ce recours. Toutefois, en ce qui concerne le règlement de principe conclu avec les autres parties défenderesses, vous aurez la possibilité de vous opposer à ce règlement ou au paiement des honoraires et débours des avocats du groupe, en temps opportun.

BESOIN D'UN COMPLÉMENT D'INFORMATION?

Rendez-vous au <https://www.cfmlawyers.ca/active-litigation/gatos-silver-inc-tsx-gato/> ou au <https://www.siskinds.com/class-action/gatos-silver-inc-tsxgato/?lang=fr>, ou bien communiquez avec les avocats du groupe :

Tyler Planeta
Siskinds LLP
416 594-4588
tyler.planeta@siskinds.com

Jamie Thornback
CFM Lawyers LLP
604 689-7555
jthornback@cfmlawyers.ca

Nicholas Baker
Eighty-One West Law PC
519 630-8435
nick@eightyonewest.com

INTERPRÉTATION

En cas de conflit entre les dispositions du présent avis et celles de l'entente de règlement, l'entente de règlement prévaut.

**LA DIFFUSION DU PRÉSENT AVIS A ÉTÉ AUTORISÉE PAR
LA COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE DE L'ONTARIO**

